

## Réforme des lycées : maintenant ou jamais !

Dans les semaines qui viennent, notre profession aura un choix déterminant à faire : accepter une réforme qui renforce la mise en concurrence des établissements, creuse les inégalités, affaiblit les enseignements disciplinaires au profit d'un accompagnement fourre-tout et renforce le tri social des élèves ou, au contraire, s'y opposer pour imposer une politique éducative au service des élèves.

Du point de vue du gouvernement tout est bouclé. Le ministère a prévu la banalisation de deux demi-journées dans chaque lycée pour que les personnels préparent la mise en œuvre de la réforme des lycées.

Les DHG (dotation horaire globale) transmises aux établissements tiennent compte des nouveaux horaires et dispositifs en classe de seconde prévus par la réforme. Les conseils d'administration voteront (ou pas...) dans les toutes prochaines semaines la répartition de ces moyens.

Il faudra évidemment tout faire pour rejeter ces DHG qui entérinent cette réforme et les 5 200 suppressions de postes votées dans le budget 2010 pour le seul second degré. Mais quelle que soit l'issue du vote au CA, le dernier mot reviendra au recteur et au chef d'établissement.

Il ne peut donc être question de se contenter d'une opposition au sein du conseil d'administration pour empêcher la réforme de s'appliquer.

Obtenir le retrait de cette réforme ne sera possible qu'avec une mobilisation massive et déterminée à l'image de celle qui avait permis l'arrêt de la réforme Darcos l'an dernier.

Dès aujourd'hui il nous faut saisir toutes les occasions pour informer collègues, parents et élèves par la diffusion de tracts aux grilles de nos lycées, par la présentation de motions dans les conseils d'administration et lors des demi-journées banalisées et discuter des moyens de nous mobiliser tous ensemble afin de mettre en échec cette réforme.

La grève du 21 janvier sera une étape décisive.

A nous tous de faire en sorte qu'elle soit la plus massive possible et qu'elle marque le début de la fin de la réforme Chatel.

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer.

## Gagner ensemble, c'est possible, c'est le moment !

Pendant que les ouvrières de chez Pimkie réveillaient dans leur usine pour s'opposer à leur licenciement, les actionnaires du CAC 40 recevaient leur petit cadeau de Noël : sur l'année, les dividendes de la Bourse de Paris ont augmenté, en moyenne de 20%. Pour certaines banques (renflouées à coup de milliards d'euros de fonds publics), le chiffre atteint 60% ! C'est ce que certains appellent la moralisation du capitalisme ; c'est ce que nous appelons tout simplement la lutte des classes !

Mais la crise n'est pas finie pour la grande majorité de la population sur qui les mauvais coups pleuvent et qui, sans réaction de notre part, continueront à pleuvoir.

Dans l'éducation, la suppression de milliers de postes est programmée (dans l'académie : 195 rien que pour les collèges et les lycées). Les contre-réformes Chatel du lycée et de la formation des enseignants vont aggraver et précariser les conditions de travail des personnels et renforcer la sélection des élèves.

Dans les services publics, la RGPP supprime des milliers de postes et prépare la privatisation de la Poste et de l'Hôpital public.

Alors, malgré les difficultés, face au patronat et à ce gouvernement à ses ordres, l'heure n'est pas à la résignation. Les travailleurs sans-papiers, les salariés du RER ainsi que ceux des principaux musées nationaux ont montré que des luttes déterminées étaient possibles mais qu'isolés, il était difficile de gagner.

Il y a un an, le 29 janvier et le 19 mars, des millions de salariés du public comme du privé avaient fait grève et étaient massivement descendus dans la rue et puis... plus rien !

A qui la faute ? A ceux qui n'ont pas pris leurs responsabilités et auxquels Sarkozy a rendu hommage le 31 décembre pour leur « sens des responsabilités » face à la crise.

Il nous faut retrouver le chemin de la lutte, mais en disant que cette fois-ci on ira jusqu'au bout ! Dans la Fonction publique, la grève du 21 janvier à l'initiative de la FSU, de la CGT et de Solidaires puis de l'Unsa et du SGEN dans l'éducation ne doit être qu'un début. Ce jour là, dans les AG qu'il faut organiser, les personnels pourront s'exprimer et montrer leur détermination à continuer la lutte. La manifestation nationale du 30 (à l'initiative de la FSU) ne doit pas être un aboutissement mais une étape supplémentaire dans la construction d'un mouvement d'ensemble, seul capable de mettre en échec ce gouvernement. Lutter, c'est possible et c'est le moment !

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

## Stage Ecole émancipée 76 / 27 au Havre le 31 mars et le 1er avril

### AU PROGRAMME :

- Les politiques éducatives : quel projet d'école défendons-nous ?
- Les politiques sécuritaires, avec l'intervention de Laurent Bonelli, journaliste au Monde diplomatique
- La souffrance des enseignants, avec Christophe Hérou, chercheur qui vient de signer un livre sur la dégradation des conditions de travail dans l'éducation
- La recomposition syndicale, table ronde avec la participation de militants de la FSU nationale, de la CGT et de Solidaires.

**POUR NOUS  
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : [veronique.ponvert@orange.fr](mailto:veronique.ponvert@orange.fr)

ROUEN : [annedesj@orange.fr](mailto:annedesj@orange.fr)

27 : BERNAY : [pascal.didtsch@wanadoo.fr](mailto:pascal.didtsch@wanadoo.fr)

PT AUDEMER : [pascal.adams@wanadoo.fr](mailto:pascal.adams@wanadoo.fr)

EVREUX : [jp.pallois@voila.fr](mailto:jp.pallois@voila.fr)

LOUVIERS : [philippe.thouement@wanadoo.fr](mailto:philippe.thouement@wanadoo.fr)

## **Fin programmée des remplaçants titulaires dans le primaire**

**Alors que depuis quelques années, des bruits de couloir circulaient sur la fin des remplacements par des titulaires dans le 1<sup>er</sup> degré, les choses semblent s'accélérer depuis la rentrée 2009.**

En effet, la nomination d'un directeur à la tête de l'agence nationale des remplacements confirme la volonté ministérielle de supprimer les postes de ziliens et brigades, fin programmée pour la rentrée 2010/2011.

Cette « super-agence », dont beaucoup de modalités de fonctionnement restent à définir, recruterait des remplaçants dans le vivier des étudiants en master, en cours de formation ou ayant échoué au concours IUFM.

Bien entendu, ce nouvel organe de l'Education Nationale est un pas de plus dans la politique de destruction de l'école publique menée par le gouvernement :

- Qu'en sera-t-il de la transmission des savoirs et de la sécurité des élèves si les classes sont « abandonnées » à des remplaçants sans aucune formation ?

- Quels choix auront les collègues désirant partir en formation ? Laisser la classe à un non-professionnel ou partir en stage ? Beaucoup hésiteront à s'absenter pour la formation, dont l'organisation sur le temps de travail est déjà remise en cause.

- Comment les personnels titulaires pourront-ils défendre leurs statuts si les nouveaux collègues, vacataires, sont embauchés sur des contrats précaires ? Il y a un grand risque de division au sein des équipes à cause de la multiplication des statuts différents.

Cette réforme, mise en place par Xavier Darcos, est censée « créer une force d'intervention rapide ». Elle est en tout cas une belle façon d'aller vers l'objectif de suppression des 16000 postes à la rentrée 2010 avec la disparition des postes de remplaçants titulaires.

Comme d'habitude, et pour empêcher toute mobilisation, elle sera certainement mise en place dans l'urgence, puisque pour l'instant, aucune information n'est donnée aux remplaçants titulaires sur leur devenir, leur participation au mouvement des enseignants du premier degré...

Certains recteurs zélés n'ont cependant pas attendu la rentrée pour mettre en place cette réforme. Ainsi, à Créteil, le recteur a envoyé un courrier au personnel administratif sollicitant leur aide pour trouver des étudiants-remplaçants pour l'année en cours. En Seine-Maritime, des directeurs partis en stage de formation, ont été remplacés, quand ils ne s'y opposaient pas, par des étudiants de 1<sup>ère</sup> année d'IUFM, à qui on proposait 3000 euros pour 3 semaines.

Il faut opposer à cette politique de sape de l'école publique une mobilisation unitaire et déterminée, informer les collègues, débattre dans les écoles et organiser le refus de tout remplacement par du personnel non-titulaire, et par des étudiants vacataires.

Suite du feuilleton dans le courant de l'année 2010...

Karelle LECOURTOIS, Ecole Observatoire, Le Havre.

## **Le conseil pédagogique**

Le conseil pédagogique ne serait pas en soi un outil néfaste s'il était pensé comme un cadre de réflexion et de délibération au sein de l'établissement où chaque voix compte et est entendue. Hélas, ce qui nous est présenté ne ressemble en rien à un espace dans lequel l'équipe pédagogique peut proposer des actions en direction des élèves, élaborer des projets, s'accorder sur une politique à mener (ce dont les équipes pédagogiques usaient déjà en conscience, avec honnêteté et transparence, dans l'intérêt des élèves).

Mais le renforcement des pouvoirs du chef d'établissement signe là un tournant majeur et décisif en instituant un rapport de force clairement en défaveur des personnels enseignants. Nous ne sommes pas naïfs : dans les faits, la mise en place du conseil

pédagogique se traduira par une atteinte à nos libertés pédagogiques et par une dégradation à terme de nos relations de travail.

Cela commence par l'instauration d'un échelon intermédiaire entre les membres de l'équipe pédagogique et le chef d'établissement. En effet, le principal pourra désormais choisir dans chaque matière le chef de service qui siègera au conseil pour représenter ses pairs. Le chef d'établissement s'octroyant ainsi un pouvoir décisionnaire, il s'agira surtout pour l'« heureux élu » de porter auprès de ses collègues la bonne parole et de veiller à ce que les objectifs fixés par le conseil soient pleinement réalisés. L'objectif caché de cette réforme n'est donc rien moins que la mise en place d'une individualisation des carrières, la porte ouverte au bon vouloir des chefs d'établissement.

Nous verrons ainsi apparaître dans chaque discipline des cheffillons qui accepteront ces missions – soit pour plaire à leur hiérarchie (carrière, note administrative) soit qui ne sauront pas dire non en l'absence d'une réaction collective – et qui deviendront par la force des choses une courroie de transmission des politiques gouvernementales (en multipliant notamment les expérimentations hasardeuses qui participent en grande partie de la déréglementation et de la casse du service public d'éducation dans les zones dites prioritaires).

On peut imaginer sans peine que cela créera des tensions entre les membres d'une même équipe en cas de désaccord profond sur les choix pédagogiques entérinés par le conseil ; tensions d'autant plus préjudiciables pour la vie de l'établissement – et donc pour les élèves – qu'elles viendront s'ajouter aux souffrances déjà bien réelles que connaissent nombre d'enseignants dans les collèges en difficulté.

Comment ne pas envisager alors l'avenir sous le jour le plus sombre quand l'institution marque de façon évidente sa méfiance à l'encontre des pratiques des enseignants, et, au-delà des pratiques, des enseignants eux-mêmes ? Rappelons qu'une pédagogie n'a de valeur que si elle est portée par un désir, celui de l'enseignant de faire progresser ses élèves afin qu'ils s'épanouissent, et ce dans un climat de confiance. C'est pourquoi, tous ensemble, nous devons exiger l'abandon de ces réformes.

Brice NOVEL, Collège Descartes, Le Havre.

## **Les personnels TOS dans la bataille ! Faisons respecter les droits de tous, unissons nos luttes !**

Les conditions de travail des personnels TOS sont bien souvent difficiles et les droits des collègues ne sont pas toujours respectés. L'administration se sert souvent de l'ignorance de beaucoup de collègues quant à leur droits pour imposer des tâches ou des horaires qui ne rentrent pas dans le statut. Dans certains établissements, le travail vire parfois au cauchemar ! C'est inacceptable !

Les collègues ont le droit de ne pas être infantilisés ! En effet, dans plusieurs établissements, on voit fleurir des règlements intérieurs pour les agents ! Un comble ! Les agents sont des adultes responsables qui sont régis par des textes concernant leur catégorie et n'ont pas besoin d'un règlement spécifique !

Beaucoup de collègues hésitent à se syndiquer car ceux qui le sont se voient parfois reprochées leurs opinions syndicales ou se voient nié l'exercice de ce droit. Il en est de même pour le droit de grève. L'exercice du droit syndical doit être reconnu dans l'établissement et nous devons, toutes catégories confondues, être vigilants sur les pressions qui pourraient être faites aux collègues dans cette période de mobilisation. Les agents, en dépit de la décentralisation, font partie de la communauté éducative ! La FSU doit le rappeler en toutes occasions.

Il est important de développer les solidarités entre toutes les catégories, c'est aussi cela faire plus de fédéral ! C'est en unissant nos revendications et nos forces que nous gagnerons !

Carine RAYON, Collège Fontenelles, Rouen.